

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 23 juin 2020 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier

NOR : ECOT2015541A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 23 juin 2020, vu la décision (PESC) 2017/1775 du 28 septembre 2017 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali, modifiée notamment par la décision (PESC) 2020/118 du 27 janvier 2020 ; vu les articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier, l'arrêté du 24 décembre 2019 (NOR : ECOT1937449A) est abrogé.

A Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par les personnes, entités et organisme mentionnés dans l'annexe sont gelés.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère de l'économie et des finances au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

ANNEXE

PERSONNES PHYSIQUES, MORALES, ENTITÉS, ORGANISMES LIÉS AU MALI

AHMED AG ALBACHAR

Alias : Intahmadou Ag Albachar

Date de naissance : 31/12/1963

Lieu de naissance : Tin-Essako, Région de Kidal

Titre : Président de la commission humanitaire du Bureau régional d'administration et de gestion de Kidal

Nationalité : Mali

N° national d'identification : 1 63 08 4 01 001 005E Mali

Adresse : Quartier Aliou Kidal, Mali

Renseignements complémentaires : Ahmed Ag Albachar est un homme d'affaires connu. Depuis le début de 2018, il est aussi conseiller spécial du Gouverneur de la région de Kidal. En tant que membre influent du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et membre de la communauté touareg des Ifoghas, Ahmed Ag Albachar joue également un rôle d'intermédiaire entre la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et Ansar Eddine

Désigné par le règlement (UE) 2020/116 du 27 janvier 2020

HOUKA HOUKA AG ALHOUSSEINI

Alias : a) Mohamed Ibn Alhousseyni ; b) Muhammad Ibn Al-Husayn ; c) Houka Houka

Date de naissance : a) 01/01/1962 ; b) 01/01/1963 ; c) 01/01/1964

Lieu de naissance : Ariaw, Région de Tombouctou, Mali

Nationalité : Mali

Renseignements complémentaires : Houka Houka Ag Alhousseini a été nommé cadi de Tombouctou par Iyad Ag Ghaly en avril 2012, après l'instauration du califat jihadiste dans le nord du Mali. Houka Houka travaillait étroitement avec la hisba, la police islamique dirigée par Ahmad Al Faqi Al Mahdi, écroué au quartier pénitentiaire de la Cour pénale internationale, à La Haye, depuis septembre 2016

Désigné par le règlement (UE) 2020/116 du 27 janvier 2020

MAHRI SIDI AMAR BEN DAHA

Alias : a) Yoro Ould Daha ; b) Yoro Ould Daya ; c) Sidi Amar Ould Daha ; d) Yoro

Date de naissance : 01/01/1978

Lieu de naissance : Djebock, Mali

Adresse : Golf Rue 708 Door 345, Gao, Mali

N° national d'identification : 11262/1547, Mali

Titre : Chef d'état-major adjoint de la coordination régionale du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao

Nationalité : Mali

Renseignements complémentaires : Mahri Sidi Amar Ben Daha est l'un des dirigeants de la communauté des Arabes Lehmar à Gao et le chef d'état-major de l'aile progouvernementale du Mouvement arabe de l'Azawad, associé à la coalition Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (la Plateforme).

Désigné par le règlement (UE) 2020/116 du 27 janvier 2020

MOHAMED BEN AHMED MAHRI

Alias : a) Mohammed Rougi ; b) Mohamed Ould Ahmed Deya ; c) Mohamed Ould Mahri Ahmed ; d) Mohamed Rougie ; e) Mohamed Rouggy ; f) Mohamed Rouji

Date de naissance : 01/01/1979

Lieu de naissance : Tabankort, Mali

Adresse : Bamako, Mali

N° de passeport : a) AA00272627 ; b) AA0263957

Nationalité : Mali

Renseignements complémentaires : Mohamed Ben Ahmed Mahri est un homme d'affaires issu de la communauté arabe des Lehmar présente dans la région de Gao qui a par le passé collaboré avec le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest

Désigné par le règlement (UE) 2020/116 du 27 janvier 2020

MOHAMED OULD MATALY

Date de naissance : 1958

Nationalité : Mali

Adresse : Golf Rue 708 Door 345, Gao, Mali

Titre : Député

N° de passeport : D9011156

Désigné par le règlement (UE) 2020/116 du 27 janvier 2020